



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



CONCOURS PHOTO

19^e

festival de l'oiseau

et de la nature

Photo : Dominique DELFINO



DU 18 AU 26
AVRIL 2009

Abbeville ◀ Baie de Somme ◀ Picardie

Cinéma, expositions, ateliers,
sorties nature...



REGLEMENT

OBJET

Dans le cadre du 19ème Festival de l'Oiseau et de la Nature, qui se déroulera du 18 au 26 avril 2009, l'association met en place un concours international de photographies suivi d'une exposition présentée au Crotoy.

La participation au concours est fixée à 10 € comprenant le retour des photos.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Thème de l'année : "La séduction dans la nature".

Les photos doivent mettre en scène la faune, la flore sauvages et les grands espaces naturels.

4 catégories sont proposées :

- A : Danses et parades
- B : Accouplements
- C : La loi du plus fort
- D : Insolite (photo humoristique, artistique...)- *Attention : Photomontage non autorisé*

Chaque participant pourra présenter un **maximum de 4 photographies** (soit de même catégorie, soit de catégories différentes). Pour une même catégorie, tout concurrent ne pourra être primé (recevoir un prix officiel) que pour la mieux classée de ses photographies. Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

Les photos déjà primées lors d'un précédent Festival de l'Oiseau ne seront pas admises dans le concours

Conditions d'admission des photographies :

Tirage "couleur", sans marge, ni encadrement, ni support, de **format 20 x 30** cm impérativement. L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20 % de la surface de l'image. La retouche ne doit se limiter qu'au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs, niveaux...), aucun traitement partiel. L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

Chaque photo devra obligatoirement comporter au dos :

- le numéro de la photo
- le nom, prénom et adresse de l'auteur
- la catégorie choisie (A, B, C ou D)
- **Important** : préciser les positions "haut" et "bas".

TOUTE PHOTO NE RESPECTANT PAS CES CONDITIONS SERA REFUSEE AU CONCOURS

LES PARTICIPANTS

Le concours est **ouvert à tout photographe**, professionnel ou amateur, de tout pays et de tout âge. Sont exclus les organisateurs du Festival et les membres du Jury.

En participant à ce concours, le photographe **s'engage à faire preuve d'un comportement respectueux envers les espèces photographiées**. Seront refusées les photos mettant en scène la faune et la flore domestique ou découlant d'une intervention humaine : captivité, dérangement (prises au nid ou à proximité des terriers).

En participant à ce concours, le photographe déclare **être en possession des droits des images présentées** et accepte **pleinement et entièrement ce présent règlement**.

ENVOI DES PHOTOS

Pour que votre dossier soit complet, il devra contenir :

- les photos (max 4 format 20 x 30 cm)
- le bordereau d'envoi (joint en annexe de ce règlement)
- les frais d'inscriptions d'un montant de 10 € (**uniquement** en espèces ou par chèque français à l'ordre du Festival)
- **une enveloppe rigide avec votre adresse pour le retour des photos**
- **pour le numérique : un CD comportant le fichier original** (RAW, JPEG ou TIFF) et le fichier ayant servi au tirage, compatible avec un PC Windows. (Sur la jaquette et sur la face non gravée, précisez votre nom et prénom, les titres et catégories des photos enregistrées).

TOUT DOSSIER ENVOYE INCOMPLET SERA REFUSE * (les frais d'inscription seront conservés, les photos ne seront pas retournées et ne concourront pas)

(* Le retour des photos en recommandé aura lieu dans un délai de six mois maximum (Septembre 2009 au plus tard).

Les dossiers seront envoyés à l'adresse suivante **avant le 15 novembre 2008** (le cachet de la poste faisant foi).

CONCOURS PHOTO DU FESTIVAL DE L'OISEAU ET DE LA NATURE
20 rue du Chevalier de La Barre - 80142 ABBEVILLE Cedex /France

LE JURY

LA PRESELECTION

Une présélection des photographies envoyées au concours sera effectuée fin novembre par un jury composé de techniciens du Festival accompagnés de photographes, ornithologues ou naturalistes. Les photos présélectionnées seront présentées au jury officiel et exposées lors du Festival. La liste de ces photos sera publiée sur le site internet du Festival.

LE JURY OFFICIEL

Le jury officiel sera composé de photographes, de naturalistes photographes, d'ornithologues et de représentants des partenaires du Festival. Il se réunira le 15 janvier 2009. Les décisions du Jury sont sans appel.

Le jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la reproduction de son œuvre et la présentation de tout ou partie de ses œuvres pour l'exposition, la présentation des résultats sur le web et l'utilisation éventuelle en vue de la promotion du Festival ou de ceux à venir, sans contrepartie. Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur. Le Festival se réserve le droit d'éditer et de vendre un document retraçant le concours. La figuration dans ce document de donnera droit à aucun droit d'auteur. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

PRIX ET REMISE DES PRIX

Les lauréats seront avertis des résultats. Le prix du public sera attribué à l'issue de la manifestation. Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

LES RECOMPENSES

Le concours est doté de plusieurs prix d'une **valeur totale de 5 000 €**. Seront attribués :

Pour chaque catégorie : Un 1^{er} prix

Toutes catégories confondues :

- **Le Grand Prix du Festival** : à la meilleure photographie mettant en scène des oiseaux
- **Le Prix Régional** : à la meilleure photo présentée par un photographe de la région.
- **Le prix du public** : à la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes par les visiteurs durant l'exposition.

- **Le prix Internet** : Les photos inscrites dans la catégorie D « Insolite » et présélectionnées seront mises en ligne sur le site du Festival en février 2009 et soumises aux votes des internautes. Le prix récompensera la photo ayant été plébiscitée par les internautes.

LES LAUREATS

Le photographe s'engage à fournir sur simple demande de l'organisateur :

- dans le cas d'une photo argentique : un fichier numérique d'une résolution suffisante de son original
- dans le cas d'une photo numérique : le fichier RAW
- une fiche de présentation de la photo lauréate ainsi que de l'auteur

La non présentation de l'original conforme au règlement entraîne l'annulation du prix attribué.

Invitation : chaque lauréat sera invité à l'occasion de la cérémonie de clôture du Festival, le samedi 25 avril 2009. Il se verra offrir pour 2 personnes : 1 nuit d'hôtel/ un billet Paris Abbeville Paris (SNCF 1^{ère} classe) ou un remboursement sur cette base / un repas pris en commun le samedi midi avec les réalisateurs et les autres photographes / une visite organisée au Parc du Marquenterre ou en Baie de Somme.

Une photo choisie parmi les expositions du Festival pourra servir de visuel lors des prochaines campagnes du Festival de l'Oiseau et de la Nature. L'auteur recevra alors en complément de toute récompense déjà reçue, une somme de 500 €.

EXPOSITIONS

Les photos présélectionnées seront exposées du 18 au 26 avril 2009 dans le cadre du 19^{ème} Festival de l'Oiseau et de la Nature au Crotoy et soumises au vote du public. Les photos primées et une sélection des meilleures images constitueront une exposition itinérante à but non lucratif. Le Festival se réserve le droit de faire circuler cette exposition.

Il se peut donc qu'un photographe ayant envoyé plusieurs photos n'en reçoive qu'une ou deux ou aucune en retour car elles peuvent être gardées pour l'expo itinérante.

LA RESPONSABILITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres. Ils ne sauraient être tenus responsables en cas de modifications, de report ou d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

**Le présent règlement est déposé auprès de Maître CARTON à Abbeville.
Il a été contrôlé par Maître MEYRAND, avocat spécialiste du droit audiovisuel à PARIS.**

**Pour tout renseignement : contactez nous par téléphone au 03 22 24 02 02
ou par mail à l'adresse suivante : photo@festival-oiseau-nature.com.**